



PRÉFET DE LA HAUTE- SAVOIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Annecy, le 26 mai 2020

Les conditions de passage en France depuis le territoire suisse

L'allègement des mesures sanitaires en France depuis le 11 mai 2020 n'a pas d'incidence sur les contrôles aux frontières et les restrictions d'accès au territoire français continueront à s'appliquer au moins jusqu'au 15 juin. Par conséquent, les déplacements entre la Suisse et la France sont toujours réduits au strict minimum à savoir :

- Personnes ayant leur résidence principale en France ou dans l'Union européenne et pays assimilés et titulaires d'un titre de séjour ou d'un visa de long séjour français ou européen en cours de validité, ainsi que leurs conjoints et leurs enfants;
- Personnes en transit pour rejoindre leur pays d'origine, présentant le titre de voyage vers leur pays d'origine et restant en zone internationale sans entrer sur le territoire national ;
- Professionnels de santé aux fins de lutter contre le Covid 19 ;
- Transporteurs de marchandises ;
- Equipages et personnels exploitant des vols passagers et cargo, ou voyageant comme passagers pour se positionner sur leur base de départ ;
- Personnels des missions diplomatiques et consulaires, ainsi que des organisations internationales ayant leur siège ou un bureau en France, titulaires d'un titre de séjour spécial ou d'un visa D promae ;
- Travailleurs frontaliers aux frontières intérieures terrestres.
- Ressortissants de nationalité française, ainsi que leurs conjoints et enfants.
- Les travailleurs saisonniers suisses travaillant en France

Outre la libre circulation des travailleurs frontaliers qui reste garantie, des dérogations supplémentaires sont mises en œuvre afin de faciliter :

- la circulation relative à **la garde, la visite ou la poursuite de la scolarité d'un enfant** ;
- **la circulation des ressortissants de l'espace européen justifiant d'un motif économique impérieux et muni d'un contrat de travail**

Dans ces cas là, vous devrez obligatoirement être muni d'une attestation de déplacement international dérogatoire ainsi que des justificatifs étayant votre situation.

Il n'y a pas donc pas d'interdiction d'entrée sur le territoire français mais les contrôles aux frontières sont maintenus afin d'exclure toute entrée non nécessaire.

Préfecture de la Haute-Savoie Bureau de la représentation et de la communication de l'État

04.50.33.61.82 | 06.78.05.98.53
pref-communication@haute-savoie.gouv.fr
@Prefet74 | www.haute-savoie.gouv.fr

Rue du 30ème régiment d'infanterie
BP 2332
74 034 Annecy cedex